

## REPORTING ECC

### Point d'avancement au 31/12/2024 - produits à la marque Tipiak

#### CRITERES EUROPEAN CHICKEN COMMITMENT

#### AVANCEMENT FIN 2024 (\*)

Respect des **réglementations** de l'Union européenne

100 %

Densité d'élevage maximale de **30kg/m<sup>2</sup>**.  
Un détassage maximum

0 %

**Races** de poulet moins préjudiciables pour les animaux

0 %

**Lumière naturelle** et intensité lumineuse suffisante (50 lux)

0 %

**Perchoirs et substrats à picorer** en quantité suffisante

0 %

**Qualité de l'air** : respect des valeurs maximales de la directive européenne

100 %

**Aucune cage** ou système multi-étages

100 %

**Abattage** : étourdissement par atmosphère contrôlée ou électronarcose sans accrochage des poulets vivants

0 %

Part de viande de poulet répondant à tous les critères de l'ECC

0 %

(\*) Tipiak poursuit ses actions sur ses approvisionnements en viande de poulet, en vue de trouver des solutions qui répondront à ses besoins pour respecter les critères ECC en 2026.

(Pour rappel, cette famille de produits représente 0,2 % du volume total des achats de matières premières du groupe Tipiak).